

CONSEILLÈRE RÉGIONALE

Les conseillères régionales sont minoritaires au sein de l'assemblée de la Région des Pays de la Loire pendant les années qui suivent sa création en 1974.

L'application de la loi sur la parité en 2000 permet un rééquilibrage à partir des élections régionales de 2004.

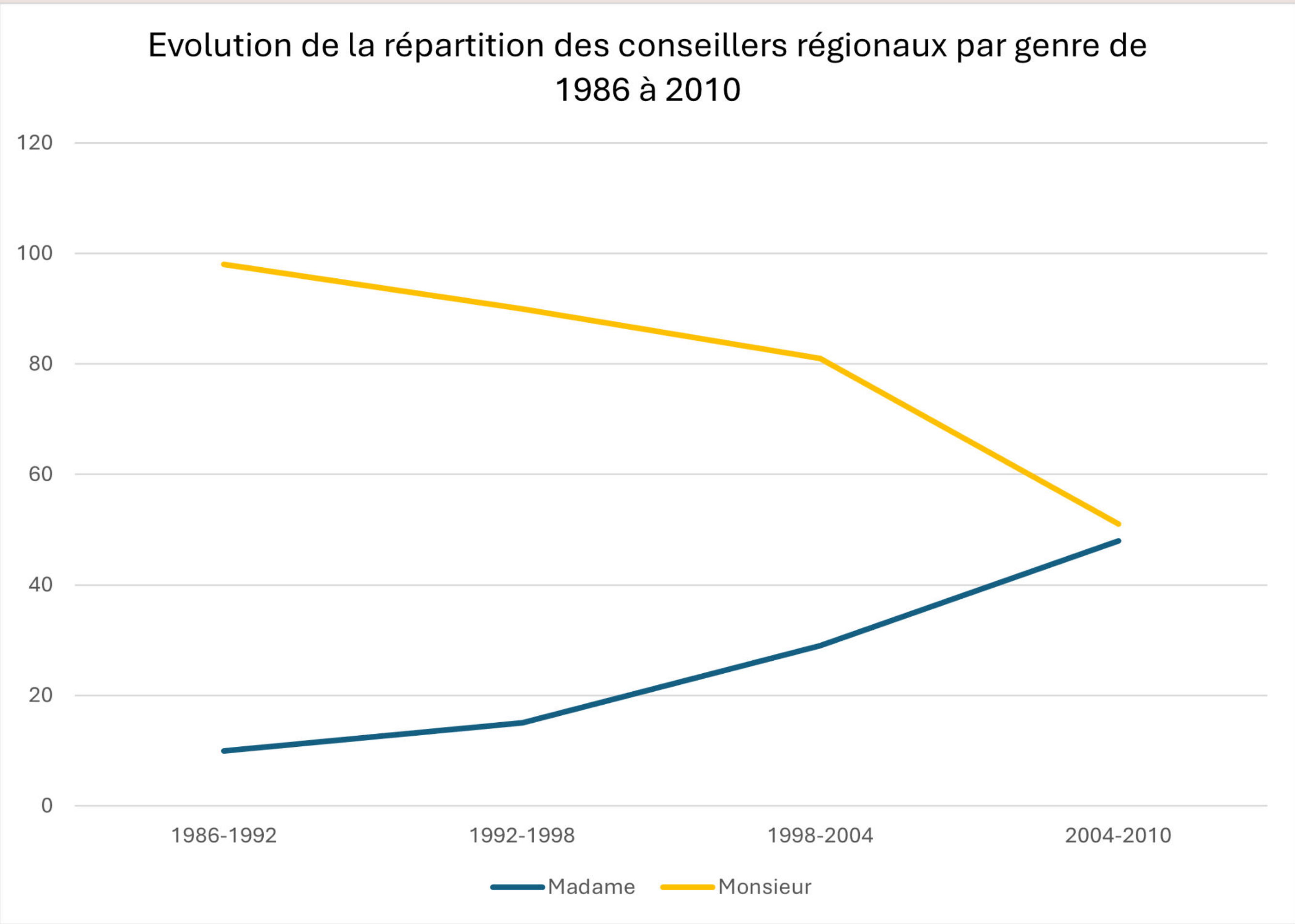


Répartition par genre des conseillers régionaux des Pays de la Loire

De 1974 aux premières élections régionales au suffrage direct en 1986 :

- l'assemblée régionale est composée des députés, sénateurs, de conseillers généraux et maires de grandes villes
- 4 conseillères régionales sont présentes dans l'assemblée.

De 1986 à 2010 :



Ecoutez l'intervention de Madeleine Grégoire, conseillère régionale, en février 1985 qui témoigne indirectement de la perception des femmes dans l'assemblée à cette époque.



L'assemblée régionale dans les années 1980 (avant 1987).
Archives Direction de la Communication.